
Ordre du jour
Séance n° 2 de 2021

Rapporteur

Aménagement, développement et partenariats territoriaux

- | | | |
|---|--|-----------------|
| 1 | Accord Départemental de relance pour le Territoire de Belfort
(avec son annexe) | Florian Bouquet |
|---|--|-----------------|

Motions, questions orales et questions écrites

(conformément aux articles 10, 11 et 14 du règlement intérieur du Conseil départemental
délibéré et voté le 23 avril 2015)

Rapport

Accord Départemental de relance pour le Territoire de Belfort (avec son annexe)

*Ce rapport annule et remplace le rapport transmis précédemment (point à l'ordre du jour n°8).
Le projet d'accord départemental de relance pour le Territoire de Belfort est annexé au présent rapport, suite à sa finalisation avec les services de l'État mardi 13 avril 2021.*

Depuis maintenant plus d'un an, notre pays est confronté à une crise sanitaire, économique et sociale sans précédent.

Dans ce contexte très dégradé, le Département du Territoire de Belfort, garant des solidarités humaines et territoriales, a apporté, dès la première vague de confinement, les réponses d'urgence qui s'imposaient et a su mettre en œuvre les actions spécifiques relevant de ses compétences.

Le 3 septembre 2020, le gouvernement a annoncé un plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros. La circulaire du Premier Ministre du 20 novembre 2020, relative à la mise en œuvre territorialisée du plan de relance, a prévu la signature d'accords de relance entre l'État et les départements.

Le 12 décembre 2020, Jean Castex, Premier Ministre et Dominique Bussereau, Président de l'Assemblée des Départements de France, ont signé un constat d'accord de méthode entre l'État et les départements sur la relance.

C'est sur ces bases que le Département du Territoire de Belfort a proposé au Préfet de travailler à la rédaction d'un projet d'accord départemental, objet du présent rapport, exprimant et consacrant l'ambition commune de chacun, d'apporter une réponse concertée aux conséquences de la crise que nous traversons, en soutenant de manière renforcée l'économie locale et l'emploi belfortain et en plaçant au cœur de nos actions les objectifs du plan de relance national que sont la transition écologique, la compétitivité, et la cohésion sociale et territoriale.

L'enjeu est donc de traduire dans les actes les objectifs du plan de relance dans le Territoire de Belfort, de manière rapide et efficace et ainsi de démultiplier l'effet levier des financements publics, au travers notamment des cofinancements sur des projets majeurs du Département du Territoire de Belfort.

Parmi les priorités soutenues :

Au titre de l'écologie :

- assurer la transition écologique par la rénovation énergétique des bâtiments
- renforcer les mobilités douces
- aménager et entretenir les sites naturels recevant du public
- préserver la biodiversité
- prévenir les risques départementaux
- valoriser l'agriculture locale

Au titre de la compétitivité :

- améliorer le réseau routier pour fluidifier l'activité économique
- rénover le patrimoine et favoriser l'accès à la culture

- assurer la transformation et l'inclusion numériques

Au titre de la cohésion :

- améliorer la résilience sanitaire
- améliorer les conditions d'accueil des parents
- assurer le soutien à l'emploi

Le projet d'accord de relance est annexé au présent rapport.

Au regard des éléments exposés ci-dessus, je vous propose :

- d'approuver les termes de l'accord départemental de relance à conclure avec l'État, tel que joint en annexe ;
- de me charger de signer ledit accord, au nom et pour le compte du Département.

Belfort, le 2 avril 2021

Le Président,

Florian Bouquet



**PRÉFECTURE
DU TERRITOIRE
DE BELFORT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Territoire de Belfort
Le Département**



Avril 2021

ACCORD DEPARTEMENTAL DE RELANCE

**Entre
le Préfet du Territoire de Belfort
et
le Président du Département du Territoire
de Belfort**



PRÉAMBULE

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire sans précédent par sa nature et sa durée. La Covid-19 a entraîné une récession soudaine, liée à la décision de placer la sécurité sanitaire des populations au-dessus de toute autre considération et donc de mettre en œuvre des mesures de restriction importantes de l'activité économique.

Le 3 septembre dernier, le Gouvernement a annoncé un plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros, dont 40 milliards d'euros de l'Union Européenne, pour répondre à la situation économique inédite que traverse notre pays.

Dans le Territoire de Belfort, l'effort porté par l'État au titre de la sauvegarde de l'économie et de la relance se porte déjà, en avril 2021, à plus de 220 millions d'euros. Ce sont près de 2 200 entreprises qui ont eu recours à l'activité partielle et plus de 16 500 salariés qui en ont bénéficié. Plus de 2 709 entreprises ont eu recours au fonds de solidarité, pour un montant de plus de 27,07 millions d'euros et 1 076 prêts garantis par l'État ont été signés pour un montant dépassant 113,4 millions d'euros.

A travers les aides du plan France relance, l'État a apporté plus de 6 M€ en faveur de l'investissement industriel, en particulier à travers le soutien de la filière hydrogène (H2SYS, projet ISTHY, projet station H2 NFC), de la filière automobile (LISI Automotive, Fonderie Rapide Belfortaine) ou encore aéronautique (Avions MAUBOUSSIN), mais aussi en apportant un effet de levier important aux projets immobiliers de l'Université de Technologie Belfort-Montbéliard (4,9 M€).

L'État a également fortement augmenté ses dotations aux collectivités locales, singulièrement la dotation à l'investissement local (DSIL) pour les communes et la dotation de soutien à l'investissement départemental (DSID). Dans ce cadre, le soutien de l'État au Conseil départemental a représenté en 2020 près de 630 000 euros attribués au titre de la dotation de soutien à l'investissement départemental, affectée aux travaux de la cantine du collège Vauban et à la démolition prochaine du Lotissement des Sapins dans le dessein de contribuer à la valorisation et au rayonnement du site classé du Ballon d'Alsace. L'État et le Département sont également intervenus pour soutenir certains projets structurants dans les communes, à l'instar du Gymnase de Montreux-Château, projet de réhabilitation de plus d'1,8 millions d'euros HT que le Département soutient à hauteur de 887 000 € et également abondé à hauteur de 230 000€ en DSIL exceptionnelle en 2020.

Le Département a souhaité inscrire son action dans l'effort de relance national, en adoptant avec rapidité des mesures importantes visant à atténuer les conséquences de ce choc pour les communes et l'économie locale. Le Département du Territoire de Belfort a ainsi contribué à la relance du secteur du bâtiment et des travaux publics à travers son plan « Territoire engagé et solidaire » en soutenant 50% des projets d'investissement des communes. Ce plan a mobilisé une enveloppe d'1 million d'euros, soit 2 millions d'euros pour l'économie locale. Une nouvelle enveloppe d'1 million d'euros a par ailleurs été votée pour 2021.

En 2020, et malgré les périodes de confinement, le Département a réalisé 19,7 millions d'euros d'investissement dont près de 7 millions pour la construction et la rénovation de son patrimoine.

Le Département a également soutenu les associations, en mobilisant en 2020, deux enveloppes spécifiques COVID à leur profit, en plus de l'aide habituelle au fonctionnement de 345 000 euros complétée par 200 000 euros en investissement. Une enveloppe de 300 000 euros en fonctionnement et de 200 000 euros en investissement est prévue pour 2021.

Le Département a de plus mis en place dès mars 2020 des mesures d'urgence pour gérer les impacts quotidiens de la crise sanitaire. Il s'est notamment engagé, parfois au-delà de



ses compétences, pour apporter des réponses aux besoins exprimés par les acteurs investis en première ligne (fourniture de matériels nécessaires aux professionnels, de santé, aux associations, aux EHPAD, services d'aide à domicile, établissements accueillant des enfants en danger et des personnes handicapées...). À cet effet, près de 1,5 million d'euros ont été mobilisés par le Département.

Cet effort se poursuit en 2021 avec notamment la mise en place d'un centre de vaccination mobile pour un coût mensuel estimé du Département à 40 000 euros.

Au-delà de ces mesures, le Département a également notamment investi :

- le champ de l'insertion, en prenant en charge l'augmentation des bénéficiaires du revenu solidaire d'activité et en abondant le fonds de solidarité logement ;
- les politiques en faveur des personnes âgées et handicapées. Le budget de l'autonomie a en particulier été abondé de près de 145 000 euros ;
- le soutien aux associations caritatives partenaires du Département, avec des subventions de 10 000 euros ;
- la lutte contre la pauvreté, avec un abondement de 591 000 euros supplémentaires du plan dédié.

Après l'indispensable sauvegarde conduite conjointement en 2020, l'année 2021 doit permettre de préparer la résilience du Territoire, en l'orientant résolument vers la transition écologique et énergétique, la compétitivité économique et la cohésion sociale.

Sa mise en œuvre rapide s'appuie nécessairement sur les territoires et les collectivités territoriales. La vocation de la territorialisation du plan de relance est de rendre celui-ci efficient et concret dès la fin de l'année, en s'appuyant sur des projets déjà engagés ou à l'étude. La déclinaison du plan dans les territoires est une garantie d'efficacité, d'adaptabilité, d'équité et de cohésion.

Le présent accord de relance départemental s'articule ainsi autour des trois leviers d'action structurants proposés par le plan de relance national. Le premier d'entre eux est la transition écologique avec notamment un investissement massif dans la rénovation énergétique, dans les infrastructures de transport et les mobilités douces, dans les actions en faveur de la protection de la biodiversité. Le deuxième axe est la compétitivité et le dynamisme de nos industries. Il a pour ambition la relocalisation et l'investissement dans les filières stratégiques. Enfin, la cohésion sociale et territoriale, forte attente de nos concitoyens, a pour objectif de soutenir ceux qui sont le plus touchés par la crise, en particulier les jeunes et les personnes démunies.

A travers ce plan, l'État s'engage à instruire en priorité les projets qui y sont inscrits par le Département, issus de son programme pluriannuel d'investissement, au titre de ses dotations de droit commun ou ouvertes par France relance, en particulier la DSID « énergétique » ouverte par la loi de finances pour 2021.

Le Département s'engage à présenter avec l'accompagnement de l'État, des projets ayant trait à la transition écologique, à la compétitivité et à la cohésion sociale dans le cadre des appels à projet thématiques de France Relance, comme il l'a déjà fait pour les pistes cyclables.

Enfin, l'État et le Département s'engagent ensemble à cofinancer des opérations d'intérêt départemental pour le cadre de vie de ses habitants, portées par des communes, notamment à travers le recours à la DSIL.

Enfin, la priorité du Gouvernement en 2021 est plus que jamais le soutien à l'emploi. Le plan «1 jeune, 1 solution» permet à la fois de soutenir les emplois existants et d'investir pour créer ceux de demain. Les aides bonifiées qui seront apportées au titre du plan « 1 jeune 1 solution » au Département, qui s'engage à avoir recours à ces aides en tant



qu'employeur ou que prescripteur, participeront à la reprise de l'emploi et à la cohésion sociale dans le Territoire de Belfort.

Le présent accord de relance est conclu entre l'État, représenté par M. Jean-Marie GIRIER, Préfet du Territoire de Belfort, et le Département du Territoire de Belfort, représenté par M. Florian BOUQUET, Président du Conseil départemental.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de l'accord de relance

Le présent accord exprime et consacre l'ambition commune des parties d'apporter une réponse puissante et territorialisée aux conséquences de la crise que nous traversons, en soutenant de manière renforcée le secteur économique et l'emploi et en plaçant au cœur de leurs actions les objectifs du plan de relance national que sont la transition écologique, la compétitivité et la cohésion sociale et territoriale.

Sur ces principes, les parties conviennent de mesures qu'elles comptent mettre en œuvre collectivement pour traduire dans les actes les objectifs du plan de relance sur le territoire, de manière rapide et efficiente et ainsi démultiplier l'effet de levier des financements publics, au travers notamment de cofinancements sur des projets majeurs dans le département du Territoire de Belfort.

À travers cet accord départemental de relance, l'État et le Conseil départemental s'engagent à orienter prioritairement, en 2021 et en 2022, leurs attributions et leurs demandes de subventions vers les projets qui y sont inscrits et qui reflètent les priorités du plan de relance.

Ces cofinancements pourront être portés par des crédits issus d'une dotation de soutien à l'investissement départemental (DSID) renforcée et/ou de toute autre ligne de financement dédiée de France relance ou des autres crédits budgétaires de l'État.

Enfin, les parties s'engagent également à participer au déploiement du plan de relance en accompagnant des projets de relance mis en œuvre sur le territoire par d'autres acteurs locaux, notamment les intercommunalités et les communes, dans un principe de solidarité territoriale.

Dans un souci partagé de souplesse et de simplification, les engagements présentés dans l'accord pourront être adaptés à tout moment pour tenir compte des évolutions de la situation locale ou des conditions de mise en œuvre du plan de relance.



I. ÉCOLOGIE

Article 2 : Assurer la transition écologique par la rénovation énergétique des bâtiments

Un plan d'investissement massif dans la rénovation énergétique des bâtiments publics est mis en œuvre, à destination notamment des collectivités territoriales. Il doit permettre de financer des travaux tels que le changement de fenêtres, de chaudières, l'isolation, etc. L'objectif est de réduire la consommation d'énergie liée à ces bâtiments.

Le Département du Territoire de Belfort poursuit son action relative à la performance énergétique avec des opérations de rénovation de son patrimoine, le renforcement de l'isolation des bâtiments existants, l'amélioration des équipements de chauffage et de ventilation et le recours aux énergies renouvelables, pour les bâtiments accueillant du public et prêts à démarrer immédiatement.

Dans cette perspective, le Département a notamment pour projets :

- la réalisation d'une série d'études de performance énergétique, qui concernent treize collèges et sept bâtiments départementaux ;
- la rénovation du bâtiment départemental situé au 39 Faubourg de Montbéliard ainsi que des travaux dans l'immeuble des 4 as à Belfort ;
- la rénovation de l'enveloppe thermique de l'auberge du Ballon d'Alsace ;
- la rénovation des toits terrasses des collèges Signoret et Léonard de Vinci à Belfort et du collège Mozart de Danjoutin ;
- la rénovation des fenêtres de l'Hôtel du Département.

Au titre de France Relance, l'État s'engage à instruire en 2021 ces projets pour un montant de 1,9 million d'euros au titre de la dotation de soutien à l'investissement départemental dédiée à la rénovation énergétique, sur un montant total de travaux s'élevant à 3,9 millions d'euros HT.

Article 3 : Assurer la rénovation thermique des gymnases

Les gymnases participent du développement des activités physiques à tout âge de la vie, dans des cadres scolaires, périscolaires ou encore associatifs, et répondent à ce titre d'un objectif de santé publique.

Conscient de ces enjeux, le Département a mis en place un plan « gymnases » évalué à 12 millions d'euros sur 5 ans, autour de 8 gymnases du département (Beaucourt, Danjoutin, Delle, Morvillars, Giromagny, Montreux-Château, Rougemont-le-Château, Valdoie). Dans ce cadre, le Département assure la maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux de rénovation, lorsque les communes sollicitent le Département à ce titre.

Ces bâtiments demeurent toutefois souvent énergivores et nécessitent un investissement tout particulier pour assurer leur rénovation thermique.

Dans ce cadre, l'État s'engage à instruire en 2021 le projet de rénovation énergétique du gymnase de Rougemont-le-Château pour un montant de dotation de 100 000 euros, au titre de la dotation de soutien à l'investissement local dédiée à la rénovation énergétique. L'État s'engage en outre à instruire les projets de rénovation des gymnases qui lui seront soumis en 2022 pour lesquels le Département pourra intervenir en cofinancement.



Les services de l'État et le Département s'engagent à appuyer les communes concernées dans leur candidature pour les fonds dédiés au niveau territorial de l'Agence nationale du Sport.

Article 4 : Renforcer les mobilités douces

Les mobilités d'avenir ont vocation à être de plus en plus respectueuses de l'environnement pour répondre aux défis du changement climatique et de la pollution de l'air. L'État a notamment souhaité, à travers le plan de relance, favoriser le développement de l'usage du vélo et être à la hauteur de l'enjeu d'un service de qualité et des équipements correspondant aux besoins. Le Plan vélo du gouvernement vise ainsi à faciliter l'usage du vélo grâce à des mesures d'aide financière, d'aménagement des infrastructures ou encore de formation, pour les particuliers et les collectivités. Il doit permettre de démocratiser sur le long terme la pratique du vélo en tant que moyen de transport quotidien.

Le Département porte notamment la maîtrise d'ouvrage d'aménagements de plusieurs pistes cyclables. Aussi, lors de la séance du 27 juin 2019, le Conseil départemental du Territoire de Belfort a approuvé la démarche d'élaboration d'un nouveau Schéma Directeur Cyclable départemental, en confirmant par ailleurs sa volonté de poursuivre le développement de son réseau *via* la réalisation de nouvelles infrastructures cyclables départementales au sein de 7 fuseaux d'études. Le premier fuseau mis à l'étude concerne à ce titre l'axe « Thiancourt/Réchésy », pour un projet estimé à 3,8 millions d'euros. Au total, sur l'ensemble des 7 fuseaux, les études et travaux envisagés sur les pistes cyclables de 2021 à 2027 s'élèvent à un montant de 21,8 millions d'euros HT.

Le Département a été lauréat de l'appel à projets « Aménagements cyclables » 2020, pour la liaison cyclable « Thiancourt-Courtelevant » (9 km). Une subvention, d'un montant prévisionnel de 969 040 euros à consommer d'ici 2025, sera accordée dans ce cadre, issue du « fonds mobilités actives ».

Au titre de France Relance, l'État s'engage à instruire les demandes relatives à ces différentes opérations au titre de la dotation de soutien à l'investissement départemental, pour un montant de 280 000 euros dès 2021 compte tenu du calendrier de réalisation.

Dans le prolongement de l'appel à projets de 2020, le Département se fixe pour objectif de déposer des dossiers pour ces opérations qui représentent une enveloppe de près de 21,8 millions d'euros HT au titre de l'appel à projets « Continuités cyclables ».

Article 5 : Aménager et entretenir les sites naturels recevant du public

Les enjeux de préservation de l'environnement se couplent aujourd'hui avec un travail important de sensibilisation de tous les publics aux enjeux écologiques. Les sites naturels recevant du public rentrent dans ce cadre, tout autant qu'ils constituent des sites favorisant l'éco-tourisme. L'aménagement et l'entretien de ces sites se révèlent ainsi nécessaires pour assurer le meilleur accueil des publics, notamment en matière de sécurité.

Le site du Malsaucy est tout à la fois concerné par ces enjeux écologiques et touristiques. Seul site naturel de baignade gratuit du Territoire de Belfort, il accueille notamment des publics s'adonnant à des activités nautiques.



Dans ce cadre, le Département du Territoire de Belfort envisage plusieurs projets d'aménagement et de valorisation du site du Malsaucy :

- le confortement du barrage chaussée ;
- l'équipement d'outils de suivi de la qualité de l'eau en continu ;
- la construction de nouveaux locaux et notamment le renouveau de la Maison de l'environnement autour des enjeux de la transition énergétique.

Pour le confortement du barrage chaussée (opération estimée à 282 615 euros), l'État s'engage à instruire la demande du Département pour un montant de 113 046 euros au titre de la dotation de soutien à l'investissement départemental.

Pour les autres opérations, pour lesquels le début des études ou travaux est prévu pour 2022 ou 2023, l'État s'engage à instruire ces dossiers au titre de la dotation de soutien à l'investissement départemental.

Enfin, l'équipement du site du Malsaucy d'outils de suivi de la qualité de l'eau en continu bénéficiera de 30 000 euros de subventions de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC), dans le cadre de l'accord-cadre 2019-2024 conclu entre le Département et l'AERMC.

Article 6 : Préserver la biodiversité

La crise sanitaire nous rappelle que nous sommes tributaires d'une nature en bon état, dont nous tirons l'essentiel de nos ressources. Elle a mis en exergue le besoin des populations de voir se développer la protection de la nature et leurs attentes à l'égard de nouvelles politiques publiques environnementales. Le gouvernement choisit, par ce plan de relance, d'engager de nombreux chantiers en faveur des métiers de la nature et de la transition écologique pour une économie décarbonée et résiliente.

À ce titre, le Département du Territoire de Belfort souhaite notamment engager des travaux de restauration de propriétés humides de deux sites départementaux non bâtis, à la suite de l'accord-cadre 2019-2024 qu'il a conclu avec l'AERMC. Ces sites seront identifiés après la finalisation du diagnostic.

Ce projet s'inscrira au sein du plan de gestion stratégique pour la restauration et la valorisation des propriétés départementales abritant des zones humides et bénéficiera d'un cofinancement de l'AERMC, à hauteur de 25 000 euros.

L'État s'engage à instruire ce projet en 2022 au titre de la dotation de soutien à l'investissement départemental.

En outre, dans le cadre des enjeux de préservation de l'environnement, le Département du Territoire de Belfort se fixe pour ambition de présenter des demandes complémentaires au titre des mesures du plan de relance dédiées à la restauration écologique pour la préservation et la valorisation du territoire auxquelles ce projet serait éligible.

Article 7 : Prévenir les risques environnementaux

L'engagement du Département du Territoire de Belfort pour la planète passe également par la recherche d'une transition écologique équilibrée, mais aussi consciente de l'urgence et des risques environnementaux qui en découlent.



La prévention de ces risques et le renforcement de la résilience des territoires sont ainsi au cœur de l'action menée par le Département, à travers notamment deux projets :

- la réalisation de travaux d'amélioration des bassins écrêteurs de crues, à Chaux, Sermamagny et Grosmagny, suite aux préconisations de mise en conformité de l'Étude de Dangers qui sera réalisée courant 2021 ;
- la réalisation d'une étude de la vulnérabilité du Territoire de Belfort face au changement climatique, préalable à la construction d'une véritable stratégie locale d'adaptation au changement climatique.

Au titre de France Relance, l'État s'engage à instruire en 2021 le projet d'amélioration des bassins pour un montant de 50 000 euros au titre de la dotation de soutien à l'investissement départemental.

Concernant la réalisation de l'étude de vulnérabilité, elle bénéficiera d'une subvention de 20 000 euros de l'AERMC au titre de l'accord cadre 2019-2024.

Article 8 : Valoriser l'agriculture locale

La garantie d'une alimentation saine, sûre, durable, de qualité et locale fait partie des missions que l'État s'est fixé dans le cadre du plan de relance et répond aux attentes fortes de nos concitoyens. Pour réaliser cette ambition, il est nécessaire d'investir dans des outils permettant d'accélérer la transition agro-écologique de nos modèles de consommation.

Conscient de ces enjeux sociaux, environnementaux et économiques locaux et fort des actions développées depuis plusieurs années pour promouvoir l'agriculture de proximité, diversifier les débouchés agricoles, mais aussi éduquer les consommateurs de demain, le Département s'est ainsi engagé à porter un projet alimentaire à l'échelle du Territoire de Belfort, le PAT90.

Mené en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, ce projet souhaite privilégier une approche plus globale du système alimentaire pour permettre l'accès à tous à une nourriture de qualité. Outre le développement de la plateforme Agrilocal90 pour renforcer, diversifier et sécuriser l'approvisionnement de la restauration collective publique, le projet s'attache à lutter contre la précarité alimentaire, réduire le gaspillage et renforcer l'ancrage territorial des productions agricoles et leur mise en valeur à l'échelle du département.

Aussi, le Département du Territoire de Belfort a obtenu pour ce projet une subvention de 76 553 euros au titre de l'appel à projet Programme National Alimentaire.

Les services de l'État et le Département s'engagent également à soutenir de concert dès 2021 les projets qui pourraient s'insérer dans le volet « B » de cet appel à projet, par exemple le financement par ces fonds de France Relance de magasins de producteurs dont le modèle économique bénéficie directement aux filières terrifortaines.



II. COMPÉTITIVITÉ

Article 9 : Améliorer le réseau routier dans le respect des exigences environnementales autour de la ZAC de Fontaine

La poursuite du développement de la zone d'activités de l'Aéroparc de Fontaine, porté par la Communauté d'Agglomération du Grand Belfort qui en a délégué l'aménagement à la société d'aménagement départementale SODEB, est un projet de rayonnement régional, qui doit permettre l'installation de près de 3 000 emplois à terme, à la croisée des grands axes de communication européens entre la France, l'Allemagne, la Suisse et l'Italie.

Cet aménagement de la ZAC de Fontaine passe notamment par l'organisation d'un réseau routier efficace, permettant une fluidité de circulation des différents acteurs sans causer de troubles aux riverains. Ce sera le Département du Territoire de Belfort qui assurera la mise à l'étude et la maîtrise d'ouvrage des travaux sur deux nouveaux tronçons (Nord et Sud) de routes départementales, qui prolongeront la RD60.

Ces aménagements se feront au bénéfice de la biodiversité, et des études doivent à ce titre être menées sur l'impact environnemental d'un tel projet.

Considérant le caractère stratégique de ce projet pour le développement de la zone, l'État s'engage à instruire en priorité les demandes de subvention au titre de la DSID, pour le cofinancement dès 2022 des études des tronçons Nord et Sud de la RD60.

Article 10 : Favoriser l'accès à la culture

La culture est l'affaire de tous et l'État s'engage aux côtés des collectivités territoriales pour favoriser l'accès de tous les publics aux lieux culturels.

Afin de mutualiser les besoins des deux collectivités, le Département du Territoire de Belfort souhaite notamment construire, dans le quartier des Résidences à Belfort, un bâtiment commun d'archives départementales et municipales, qui permettra l'appropriation de l'histoire de la Ville et du Territoire de Belfort par ses habitants, en touchant en premier lieu les publics issus des quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville.

Le Département, co-porteur avec la Ville de Belfort, s'engage à solliciter auprès de la préfecture du département (au titre de la DSID et de la DSIL), de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Bourgogne-Franche-Comté et du Service interministériel des Archives de France une subvention pour le financement de cette opération, estimée à 15,6 millions d'euros HT, que l'État s'engage à instruire avec un haut niveau de priorité et un niveau ambitieux de subvention, reflétant l'apport de ce projet aux quartiers prioritaires.

Afin de garantir de meilleures conditions de conservation des collections et un meilleur accès à ce service public culturel, le Département du Territoire de Belfort a témoigné son intention d'aménager la médiathèque départementale au parc technologique avenue Jean Moulin.

L'État s'engage à instruire ce projet en 2022 au titre de la dotation générale de décentralisation, instruite par la DRAC. Le département s'engage à solliciter des subventions pour le financement de cette opération.



Article 11 : Assurer la transformation et l'inclusion numériques

L'innovation et la transformation numérique doivent permettre aux territoires, non seulement d'améliorer le service public, mais aussi de réduire la fracture numérique en accompagnant les populations les plus éloignées de ces outils. La numérisation et la digitalisation des administrations sont des enjeux de compétitivité autant de cohésion.

Le Département du Territoire de Belfort souhaite ainsi mettre en œuvre des actions pour favoriser la transformation et l'inclusion numériques, parmi lesquelles :

- la mise en œuvre d'un portail citoyen ;
- la mise en œuvre d'une plate-forme intelligente de prise de rendez-vous et rappel SMS pour les usagers ;
- la mise en œuvre d'un service de paiement en ligne à destination des usagers.

Le Département du Territoire de Belfort se donne pour ambition de présenter une demande de subvention pour l'ensemble de ces projets estimés à 360 000 euros dans le cadre des appels à manifestation d'intérêts du plan de relance autour de l'inclusion numérique et de la transformation numérique des collectivités territoriales.



III. COHÉSION

Article 12 : Améliorer la résilience sanitaire

L'épidémie de la Covid-19 a mis en lumière la nécessité de renforcer la résilience sanitaire au niveau national, comme au niveau des territoires. Dans cette crise, les citoyens ont pu compter sur l'engagement de nos soignants, du personnel des agences régionales de santé (ARS), et sur la mobilisation des Départements.

Afin d'améliorer le cadre de vie de nos aînés, l'ARS et le Département s'engagent dans la rénovation des EHPAD et l'amélioration des dispositifs de soins et d'accompagnement, dans l'objet de promouvoir des unités de vie plus chaleureuses, respectueuses de l'environnement et adaptées aux troubles cognitifs.

Dans le Département, Saint-Joseph à Giromagny, les Vergers à Rougemont-le-Château, la Rosemontoise à Valdoie et les Quatre Saisons à Delle pourraient être concernés à court et moyen terme par des travaux. Tel est le cas de l'EHPAD des Quatre Saisons à Delle qui projette des travaux de rénovation en 2021-2022 pour un coût global de 2,6 millions d'euro.

Le Département s'engage à soutenir les projets au titre de ses compétences en matière de personnes âgées ou encore de sa compétence en matière de fixation des prix de journée d'hébergement qu'il peut être amené à financer au titre de l'aide sociale.

L'État, par le biais de la préfecture et de l'ARS, accompagnera les structures porteuses de projets dans le dépôt de demandes de financements ouverts dans le cadre de France Relance à la suite du Ségur de la Santé, qui représentent 450 millions d'euros, au niveau national, pour le financement des investissements des EHPAD.

Article 13 : Assurer le soutien à l'emploi

La principale ambition du plan de relance et du présent accord est de soutenir l'emploi et les entreprises du département du Territoire de Belfort. La lutte contre le chômage conjoncturel est ainsi au cœur du plan France Relance. Alors que la crise sanitaire a fragilisé le tissu socio-économique par le fort ralentissement de l'activité, le gouvernement a d'ores et déjà apporté plusieurs réponses pour soutenir les employeurs et les salariés. La prévention des licenciements économiques passe notamment par le développement des mesures d'activité partielle, du fonds de solidarité et des prêts garantis par l'État. Le plan « 1 jeune, 1 solution » a vocation quant à lui à investir massivement dans les compétences et la formation des jeunes.

L'ensemble des chantiers inscrits à l'accord de relance doit permettre de soutenir l'activité économique dans le Territoire de Belfort.

L'État et le Département du Territoire de Belfort s'engagent en outre à favoriser au mieux l'implication des entreprises du territoire, notamment les petites et moyennes entreprises, sur ces projets. L'insertion de clauses sociales, écologiques et de sécurité sanitaire sera recherchée dans tous les marchés liés au plan de relance.

Une attention particulière sera également portée aux entreprises qui feront appel aux dispositifs d'aide à l'apprentissage et à la formation professionnelle ainsi qu'à celles qui favoriseront l'insertion de publics cibles tels que les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA).

Enfin, dans le cadre du plan départemental de lutte contre la pauvreté, le Département soutient, aux côtés de l'État, la Régie des quartiers, en cofinçant à hauteur de 40 000 euros sur 2021 et 2022 le projet expérimental « SAS pré-parcours d'insertion, pré-

ACCORD DÉPARTEMENTAL DE RELANCE

Le Préfet du Territoire de Belfort et le Président du Département de Territoire de Belfort



employabilité en insertion professionnelle », qui vise à préparer les personnes à entrer en structures d'insertion par l'activité économique, sécuriser leurs parcours et éviter les ruptures de contrats. L'État soutient ce projet aux côtés du Département, à travers une aide de la DREETS de Bourgogne Franche-Comté (soutien à l'emploi de 15 ETP pour un montant prévisionnel de 306 615 euros en 2021), mais aussi à travers une subvention annuelle demandée de plus de 110 000 euros dans le cadre de l'appel à projets « Lutte contre la Pauvreté ».



MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD

Article 14 : Pilotage

Un comité de pilotage du plan de relance est mis en place sous la présidence du Préfet de département auquel le Département sera étroitement associé.

En plus des acteurs prévus par circulaire n°6220/SG du Premier ministre du 23 octobre 2020, relative à la mise en œuvre territorialisée du plan de relance, pourront être associés tous les acteurs dont la participation serait de nature à favoriser le déploiement territorialisé du plan de relance dans le département du Territoire de Belfort.

Article 15 : Communication

L'État et le Département s'engagent à mettre en œuvre une communication coordonnée afin de mettre en lumière le déploiement du plan de relance au plus près du territoire.

Chaque projet ayant suscité le concours financier de l'État donnera lieu à la mention « France Relance » respectant la charte graphique nationale. Tous les supports de communication ou d'information autour des mesures et projets financés par le plan de relance seront siglés ainsi, et notamment les panneaux de chantier. Fait à, le

Le Préfet du Territoire de Belfort

Le Président du Conseil départemental
du Territoire de Belfort

Jean-Marie GIRIER

Florian BOUQUET

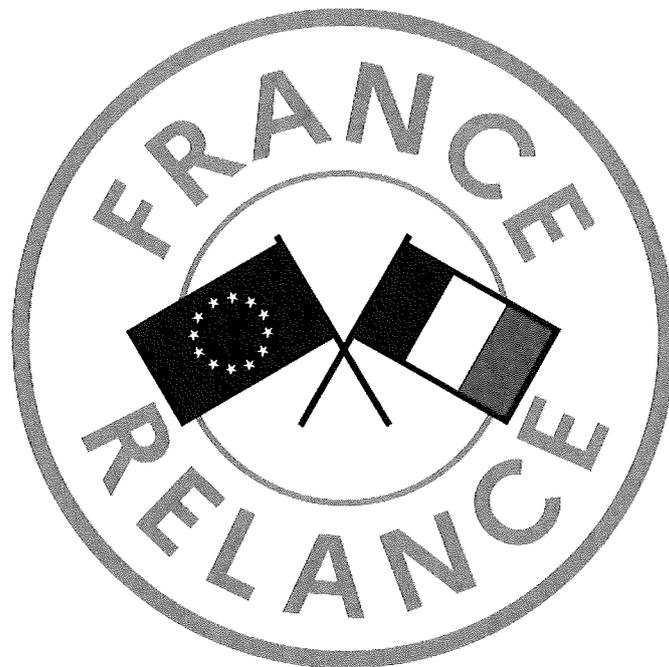


Annexe financière

N°	Actions	Art.	Budget des projets retenus dans l'accord de relance 2021-2022 (M€)	Aides de l'Etat mobilisées au titre de France relance en 2021 (M€)	Engagements de l'Etat à instruire dans le cadre de ses subventions et appels à projets en 2021-2022		Financements France Relance ou droit commun mobilisables
					Estimation basse	Estimation haute	
1	Rénover thermiquement des bâtiments publics	2	3 880 000 €	1 940 000 €			Dotation de soutien à l'investissement départemental – DSID (rénovation thermique)
2	Rénover thermiquement des gymnases	3	2 970 000 €	200 000 €	800 000 €		Dotation de soutien à l'investissement local – DSIL (rénovation thermique) Crédits de l'Agence nationale du sport
3	Développer le réseau cyclable départemental – Réseau de Thiancourt-Réchésy	4	3 800 000 €	1 247 000 €			Fonds Mobilisés actives (AAP Aménagements cyclables) DSID
4	Aménager l'étang du Malsaucy	5	352 615 €	143 046 €			DSID Crédits de l'Agence de l'eau
6	Restaurer les propriétés humides départementales	6	50 000 €	25 000 €			Crédits de l'Agence de l'eau
7	Améliorer les bassins écrêteurs de crues	7	250 000 €	50 000 €			DSID
8	Faire une étude de la vulnérabilité du Territoire de Belfort face au changement climatique	7	50 000 €	20 000 €			Crédits de l'Agence de l'eau
9	Valoriser l'agriculture locale	8	109 362 €	76 000 €			AAP Projets alimentaires territoriaux
Sous-total Ecologie			11 461 977 €	3 701 046 €	800 000 €		
10	Prolonger la RD60 pour une desserte de l'Aéroparc respectueuse de l'environnement (études)	9	2 000 000 €		450 000 €		DSID
11	Bâtiment commun des Archives municipales et départementales (études)	10	4 100 000 €		Estimation basse	Estimation haute	DSID Contrat de Plan Etat-région (DRAC) Crédits du Service interministériel des archives de France
					615 000 €	1 230 000 €	
12	Aménager la médiathèque départementale et enrichir son fonds (études)	10	780 000 €		258 000 €		DSID Contrat de Plan Etat-Région (DRAC) Dotation globale de décentralisation – DGD Bibliothèques
13	Assurer la transformation et l'inclusion numériques	11	360 000 €		288 000 €		Crédits DITP ou ANCT (AAP Transformation numérique des territoires)
Sous-total Culture et compétitivité			7 240 000 €	0 €	1 611 000 €	2 226 000 €	
14	Rénover les EHPAD départementaux	12	Crédits du Ségur de la Santé (450 M€ au niveau national)				
16	Assurer le soutien à l'emploi	13	DREETS (Plan 1 jeune 1 solution)				
17	Soutenir la Régie des quartiers	13	459 975 €	419 975 €			AAP Associations de lutte contre la pauvreté Subvention DREETS (15 ETP)
Sous-total Cohésion			459 975 €	419 975 €	0 €		
Total de l'accord de relance départemental			19 161 952 €	4 121 021 €	2 411 000 €	3 026 000 €	

ACCORD DÉPARTEMENTAL DE RELANCE

Le Préfet du Territoire de Belfort et le Président du Département de Territoire de Belfort



Conseil départemental
du 15 avril 2021

**Accord Départemental de relance pour le Territoire de Belfort
(avec son annexe)**

Présent(e)(s)

Florian Bouquet	Président	Patrick Ferrain	Conseiller départemental
Marie-Hélène Ivoll	1 ^{ère} Vice-présidente	Jean-Christophe Messin	Conseiller départemental
Eric Koeberlé	2 ^{ème} Vice-président	Julie de Breza	Conseillère départementale
Marie-France Cefis	3 ^{ème} Vice-présidente	Samia Jaber	Conseillère départementale
Frédéric Rousse	4 ^{ème} Vice-président	Bastien Faudot	Conseiller départemental
Marie-Claude Chitry-Clerc	5 ^{ème} Vice-présidente	Isabelle Mougín	Conseillère départementale
Marie-Lise Lhomét	Conseillère départementale	Guy Miclo	Conseiller départemental
Sébastien Vivot	Conseiller départemental	Christian Rayot	Conseiller départemental
Maryline Morallet	Conseillère départementale	Sylvie Ringenbach	Conseillère départementale

Excusé(e)(s)

Vu la circulaire du Premier Ministre du 20 novembre 2020 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

DÉCIDE

- d'approuver les termes de l'accord départemental de relance à conclure avec l'État, tel que joint en annexe ;
- de charger le Président du Conseil départemental de signer ledit accord, au nom et pour le compte du Département.

Le Président,

Florian Bouquet

